

## Paratexte, contexte et intertexte dans *Le Monde* (2005) : conditionnels journalistiques et discours rapportés

---

Françoise Sullet-Nylander

Université de Stockholm

### 1. Contexte, texte et intertexte journalistiques : repères

La saisie du *contexte*, dans son sens large comme dans son sens restreint, ainsi que la prise en compte des données dites « contextuelles » dans une analyse discursive ou textuelle ne vont pas de soi. Si l'on part du principe, comme le fait l'analyse de discours, que tout énoncé, tout texte, ne peut être pleinement appréhendé sans la prise en compte de l'énonciation et de la situation dont il émane, il s'agira de faire entrer ces données dans l'analyse des textes, aussi bien au niveau de la macro- que de la microstructure. Comme l'affirme Ruth Amossy<sup>(1)</sup> : « le dit est fonction d'un dire, qui lui-même ne peut se comprendre en-dehors des données situationnelles dans lesquelles il s'effectue. Dans cette perspective, le contexte n'est pas évacué : bien au contraire, il fait partie du texte et remet en question la fameuse division texte / contexte ».

Dans la présente étude, on entendra par *contexte* aussi bien l'« entourage plus ou moins étendu (d'un élément linguistique), dans l'énoncé », c'est-à-dire le *co-texte* (ou même les *cotextes*), que les « éléments de la réalité non linguistique associés à la production d'un énoncé ou d'un élément d'énoncé »<sup>(2)</sup>, c'est-à-dire le *contexte situationnel*. Il convient pourtant encore de nuancer le vaste champ couvert par la notion de « situation », celle-ci pouvant référer à la fois au *cadre énonciatif* dans lequel se construisent les énoncés qu'au *cadre discursif*, « aux données de savoir qui circulent interdiscursivement et qui surdéterminent les sujets de l'échange verbal » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 535). Ces deux

(1) Citation extraite d'un entretien entre Ruth Amossy, Dominique Maingueneau et Raphaël Baroni sur le thème « *Le tournant de l'analyse du discours dans les études littéraires*. Entretien avec Ruth Amossy & Dominique Maingueneau ». Site internet : <http://www.vox-poetica.org/entretiens/mainamoss.html>

(2) Ces définitions nous sont fournies par Le *Dictionnaire culturel en langue française* (2005 : 1818) sous l'entrée *contexte*).

composantes du contexte situationnel seront prises en compte à divers moments de l'analyse.

S'agissant de la notion de *texte*, nous retiendrons ici la définition fournie par Ducrot (1984 : 176), à savoir un discours censé faire l'objet d'un choix unique, ce qui n'empêche pas que dans chacun de ses constituants, chargé de fonctions communicatives différentes, les mêmes unités langagières soient porteuses de valeurs distinctes. L'ensemble « texte » répond donc pour nous aussi au double critère de cohésion et d'indépendance.

Pour illustrer la dialectique entre le texte et son contexte, ou bien entre le contexte et son texte, nous en passerons par l'étude de l'*intertexte*<sup>(3)</sup>, plus précisément celle des paroles empruntées à d'autres discours et des formes de leur représentation au cours du passage d'une séquence textuelle à une autre (paratexte et corps de l'article) ayant chacune une relative autonomie tout en formant une unité : l'article de journal. Pour ce faire, nous partirons des titres porteurs d'un conditionnel journalistique.

En repérant les conditionnels journalistiques (désormais CJ) et les discours rapportés (désormais DR) au sein des différents plans textuels des articles de presse étudiés, nous chercherons à retrouver l'origine énonciative de l'énoncé titré, son origine matérielle, sa répétition et sa réactualisation dans un nouveau contexte. Celui-ci étant confectionné le plus souvent par un rédacteur après la lecture du corps de l'article, il tend à englober et même à figer le contenu informationnel de l'article. Il rassemble également un certain nombre de traits énonciatifs du texte. Pourtant, si cette démarche en amont est essentielle à notre recherche, il n'en demeure pas moins que c'est l'interprétation de l'énoncé-titre dans son contexte pragmatique, ainsi que les contraintes situationnelles imposées par le genre sur le mode de manifestation de ces phénomènes langagiers qui nous intéressent en premier lieu, car comme le mentionnent Maingueneau et Charaudeau (2002 : 195), « entre des procédés grammaticaux nécessairement très pauvres et la multiplicité effective des modes de manifestation dans les discours, il y a les contraintes imposées par les genres de discours »<sup>(4)</sup>. Notre but global sera donc de mieux saisir les interprétations et les effets de sens entraînés par le choix de l'une ou l'autre de ces deux modalités à l'intérieur de fragments de texte porteurs de la même information, mais soumis à des contraintes situationnelles différentes.

Ce type d'examen de l'emploi du CJ dans l'article de presse et ses paratextes est esquissé dans Kronning (2002a : 69-70) où l'auteur affirme que même si le titre et les autres unités paratextuelles constitutives de l'article de presse peuvent être envisagées comme des unités textuelles autonomes, ce que nous avons fermement défendu dans notre thèse (Sullet-Nylander 1998), il va de soi que chacune d'elles est fortement liée au texte dans sa totalité, justement par le contenu de l'information qu'elles véhiculent. Chaque unité constitue en quelque sorte une « reformulation » d'une autre fortement dépendante des contraintes situationnelles inhérentes au genre de chacune d'elles. C'est sans doute cette com-

---

(3) Charaudeau & Maingueneau (2002 : 328) définissent l'*intertexte* comme « l'ensemble des fragments convoqués (citations, allusions, paraphrase...) dans un corpus donné ».

(4) Nous pensons plus particulièrement aux contraintes divergentes concernant le titre par rapport au corps de l'article, à savoir un mouvement allant vers plus de *délocutivité* s'agissant du passage de l'article au titre et plus d'*actualisation* dans le sens inverse.

plexité de l'article de presse qui en fait un objet d'étude de linguistique textuelle particulièrement intéressant.

Dans un premier temps, nous discuterons les différentes hypothèses proposées par les chercheurs nommés ci-dessous (note 5) pour expliquer les valeurs « sémantiques » du CJ, pour ensuite en étudier la (re)distribution, par rapport au discours rapporté, au sein de quelques titres du journal *Le Monde* (2005) et dans les chapeaux et corps d'articles qu'ils couvrent. Il s'agira également d'examiner comment CJ et DR « collaborent » dans le processus de communication de la nouvelle au sein de diverses unités textuelles appartenant à un même contexte discursif.

Le conditionnel dit « journalistique » a été abondamment étudié par de nombreux chercheurs<sup>(5)</sup> qui ont cherché le plus souvent, on le verra plus loin, à en établir ses valeurs sémantiques. Ici, ce phénomène linguistique sera saisi dans son contexte de « prédilection », à savoir le discours journalistique, même si, comme l'affirme Kronning (2002a), le conditionnel qu'il nomme « épistémique » est aussi présent dans d'autres discours, scientifique ou historique en particulier<sup>(6)</sup>. En voici un exemple issu du paratexte d'un article de la rubrique « Aujourd'hui Sciences » du *Monde* du 25 mars 2005 illustrant les deux phénomènes langagiers à l'étude :

- (1) Titre : Un mutant végétal *violerait* les lois de l'hérédité  
Chapeau : Hypothèse stupéfiante : [selon des chercheurs américains, une lignée d'arabette, la plante favorite des généticiens, *serait* capable de prendre à rebours les règles édictées par Gregor Mendel.] Son patrimoine génétique ancestral *pourrait* être conservé sous forme d'ARN « crypté », et non d'ADN.

Dans chacun des exemples retenus dans cette étude, nous marquerons les *conditionnels journalistiques* en italiques et les énoncés en *discours rapportés*<sup>(7)</sup> entre crochets, comme en (1).

Notre examen portera sur un corpus relativement limité, puisque nous avons dépouillé environ 90 numéros du *Monde* de janvier à mai 2005, dont nous avons prélevé 37 titres contenant un CJ, ce qui constitue évidemment une très faible proportion par rapport à la totalité des titres<sup>(8)</sup>. Cette forme verbale y est si rare, en tout cas dans les titres parcourus, qu'on est en droit de se demander pourquoi elle a été baptisée, en tout cas par certains, *conditionnel journalistique*. Ou bien pourquoi Daniel Schneidermann (cité par Kronning 2002b) parle du *Culte de sa majesté Le conditionnel* dont les journalistes abuseraient « quand ils ne savent rien ». Cette rareté du conditionnel dans les pages du *Monde* est même revendiquée par le journal lui-même dans son livre *Le style du Monde* (2002 : 48), un ou-

---

(5) Ce conditionnel est aussi appelé « médiatif », « épistémique », « de l'information incertaine », « de la rumeur » ou encore « d'altérité énonciative ». Les travaux cités dans ce travail sont plus particulièrement ceux de Abouda (2001), Dendale (1993), Haillet (1998) et Kronning (2002a, 2002b, 2005).

(6) Kronning constate que dans son corpus, 10% des occurrences du *Conditionnel* sont journalistiques (entretien avec Kronning, janvier 2006).

(7) Le discours rapporté (DR) est défini par Rosier (1999 : 125) comme : « La mise en rapport de discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non ».

(8) Ce corpus est également à la base de notre article, Sullet-Nylander, F. (à paraître) « De l'emploi du conditionnel journalistique : de l'article au titre et du titre à l'article » in *Actes du Congrès des Romanistes Scandinaves* (Copenhague/Roskilde, août 2005).

vrage dans lequel *Le Monde* « met à nu » les normes régissant son activité. Dans le chapitre intitulé « Le contrat de lecture », le journal précise ses visées et sa mission :

– La vocation du *Monde* est de transmettre aux lecteurs des informations, des analyses, et des commentaires dans les meilleures conditions de lisibilité. Le style du *Monde* doit donc se caractériser par sa clarté.

Deux principes s'imposent à tous :

– *Le Monde* est didactique. Les rédacteurs écartent les phrases ambiguës, les métaphores filées, les incises à répétition, etc.

– *Le Monde* est précis. Les rédacteurs sourcent leurs informations. Ils utilisent les mots justes, renoncent aux tournures vides et alambiquées. *L'usage du conditionnel est restreint*<sup>(9)</sup>.

Ces règles rédactionnelles telles que les conçoit l'instance de production et concernant les textes dans leur globalité font partie intégrante des données situationnelles que nous évoquions plus haut.

Dans la partie réservée aux *titres*, énoncés qui nous intéressent plus particulièrement ici, le journal énonce également quelques règles quant au style souhaité (2002 : 55). Ici non plus l'emploi du conditionnel ne semble pas souhaitable :

– un titre doit aller à l'essentiel sans déformer ;

– un titre doit être précis, le plus souvent possible correct ;

– un titre doit se caractériser par son dynamisme. Il privilégie les verbes à la voix active ;

– un titre ne peut contenir un élément de fait (ou une idée) qui ne figure pas dans l'article ;

– un titre n'utilise que les sigles les plus usités [...]

– un titre évite dans la mesure du possible les tournures négatives ou interrogatives

– *l'usage du conditionnel doit être exceptionnel et se justifier par la citation de nos sources d'information.*<sup>(10)</sup>

On le note, les principes généraux concernant sa « mission », comme les règles plus « locales » touchant à la rédaction des titres, sont affichés par le journal lui-même. Ces données relèvent pleinement du contexte d'énonciation. On pourrait même parler ici d'auto-énonciation dans la mesure où *Le Monde* semble organiser ses propres conditions de production langagière, en dehors de toutes contraintes générico-discursives externes.

Les titres du *Monde* comportant un CJ concernent souvent des nouvelles brèves<sup>(11)</sup> appelées aussi « repères » des pages « International », « Entreprises »,

---

(9) Nos italiques. Il est intéressant de noter ici qu'apparemment, par « Conditionnel », la rédaction du *Monde* entend « conditionnel journalistique » à l'exclusion des conditionnels temporels et hypothétiques.

(10) Nos italiques.

(11) Brève = information rédigée en quelques lignes concises donnant au lecteur l'essentiel de ce qu'il doit savoir. On réunit souvent plusieurs brèves dans une même colonne. Synonyme : encadré, filet, puce. (Bénard 2002 : 67). *Le style du Monde* (2002 : 65) quant à lui définit la brève comme suit : « La brève se caractérise par sa concision. Par nécessité, elle s'ordonne autour d'une seule information et évite que le rappel ou la mise en perspective prenne le pas sur l'actualité. Remarques : Les premiers mots composés en gras doivent per-

« La tendance financière », « Les marchés », « La conjoncture » et dans une moindre mesure la rubrique « Société ». Pour les brèves / repères<sup>(12)</sup> en question, il s'agit pour la plupart de dépêches envoyées par les agences de presse étrangères ne faisant pas l'objet d'un traitement approfondi de la part du journal : des nouvelles livrées à l'état brut pour ainsi dire, dont la partie essentielle consiste en événements et discours rapportés par d'autres organes de presse (étrangers pour la plupart). Dans ces courts textes journalistiques, CJ et DR se côtoient abondamment.

Si l'on observe ces titres de brèves/repères « hors-contexte » pour ainsi dire, on remarque que chacun d'eux consiste dans la plupart des cas en un titre « informatif », rédigé comme une phrase verbale simple reprenant l'essence de la nouvelle (Sullet-Nylander 1998). Le titre informatif « se garde de commentariser l'information » (*Le style du Monde* 2002 : 55). En voici quelques exemples :

- (2) Bolinger acquiert la maison de champagne Ayala (4 janvier 2005)
- (3) M. Zapéro juge le plan basque « sans avenir » (5 janvier 2005)
- (4) Les navigants d'Air France menacent d'appeler à la grève (1<sup>er</sup> mars 2005)
- (5) Shell signe un contrat gazier de 6 milliards de dollars au Qatar (1<sup>er</sup> mars 2005)
- (6) En 2004, Casino a préservé sa rentabilité en France (17 mars 2005)

Les titres 2-6 se caractérisent par une énonciation délocutive : le locuteur laisse s'imposer le propos en tant que tel, comme s'il n'en était nullement responsable. L'énoncé titré a un caractère très assertif, le journaliste y est « énonciativement » absent et le lecteur y est rarement convoqué. Comme l'exprime Petitjean (1987), on a affaire à une énonciation « élocutionnement neutre ». Et pour reprendre les termes du modèle du dispositif de l'information médiatique élaboré par Charaudeau (1997) et définissant trois modes discursifs du traitement de l'événement : *l'événement rapporté*, *l'événement commenté* et *l'événement provoqué*, on notera que les titres se situent pleinement dans le mode discursif de *l'événement rapporté* (et non celui de *l'événement commenté*). L'événement en question pouvant aussi consister en un discours rapporté à savoir une déclaration porteuse de l'information essentielle ou bien la déclaration faisant elle-même l'événement, comme en 2), que nous catégoriserions comme un *discours évoqué* avec le syntagme prépositionnel « sans avenir » entre guillemets, ou en 4), que nous catégoriserions comme un *discours narrativisé*, puisque les paroles des navigants d'Air France (locuteur source) sont complètement narrativisées dans celles du discours citant (locuteur de l'énoncé) (Sullet-Nylander 2001 et 2004).

---

mettre au lecteur de déterminer immédiatement si l'information l'intéresse ou non ; Les brèves prennent place, en International, France, Société, Entreprises, dans une double colonne située en fin de séquence. Dans une simple colonne en "Aujourd'hui" et en "culture" ».

(12) Le *Style du Monde* définit le « repère » comme une brève développée qui doit placer ou replacer l'information dans son contexte. Il comporte un titre et obligatoirement deux paragraphes. Il ne peut être publié isolément, c'est-à-dire sans s'appuyer sur une/des brèves (s) ou au minimum deux puces, publiées en fin de séquence.

## 2. Des différentes valeurs du CJ et son rapport avec le DR

### 2.1. Valeurs du CJ

Dans son article sur le « Conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel », Dendale (1993) attribue trois traits sémantiques au CJ :

- le caractère d'*incertitude* de l'information véhiculée au conditionnel = trait modal
- l'indication de l'*emprunt* de l'information à autrui = trait évidentiel
- l'expression de la *non-prise en charge* de l'information par le locuteur = trait aléthique

Comme exemple pour illustrer ces trois valeurs, Dendale utilise (entre autres) l'énoncé suivant (qui pourrait être un titre de presse) :

(7) Six appareils argentins *auraient été abattus*.

dans lequel se retrouvent, selon l'auteur, les indications que l'information vient d'une *source* indéterminée, que le journal ne la prend pas en charge et enfin que l'information n'est pas certaine. Au sujet de cette dernière valeur, Dendale parle même d'information hypothétique. Nous considérons pour notre part que dans l'exemple (7), l'information véhiculée n'est perçue ni comme hypothétique ni même incertaine. En annonçant la nouvelle avec un CJ, le journal transmet en premier lieu le fait que l'information est « empruntée » et qu'il n'en est pas le premier asserteur, et donc qu'il ne la prend pas pleinement en charge. Selon nous, il n'y a pas à proprement parler d'incertitude de la part du locuteur, en tout cas cette valeur ne ressortit pas de l'énoncé « hors contexte » qu'est le titre, ce que Dendale (1993 : 174) affirme lui-même plus ou moins lorsqu'il écrit : « une information empruntée est par définition une information qui n'est pas créée par le locuteur lui-même [...], ce qui a pour conséquence que cette information peut parfaitement être incertaine pour lui. » Dendale (1993) conclut enfin que le CJ est avant tout un marqueur évidentiel d'emprunt, qui en est la valeur de base. Les autres valeurs mentionnées ci-dessus (incertitude et non-prise en charge) sont considérées comme instables par ce chercheur. Si elles sont présentes, c'est plutôt grâce au cotexte qui explicite l'attitude épistémique du locuteur vis-à-vis de l'information empruntée et véhiculée à l'aide du CJ.

Abouda (2001) quant à lui défend l'idée que le trait basique du CJ (et des conditionnels polémique et atténuatif) est la non-prise en charge de l'information par le locuteur. Ce chercheur s'appuie sur la théorie de la polyphonie de Ducrot (1984). Il s'oppose en partie à la position de Dendale, surtout en ce qui concerne le trait modal d'incertitude, en ce sens que s'il y a incertitude de la part du locuteur textuel, cette valeur n'est jamais véhiculée par l'énoncé porteur du CJ, mais par d'autres éléments cotextuels.

Kronning (2002a), prenant appui sur la théorie de la polyphonie, celle de la Scapoline (Nölke, Flöttum et Noren 2004) et la sienne (avec entre autres les êtres de discours suivants pour le conditionnel épistémique (CE) : *Locuteur de l'énoncé*, *le locuteur du discours* et *le locuteur source*), remet aussi en question la mo-

modalisation complexe d'« incertitude » et postule que le CJ opère une modalisation zéro. Il affirme (2002a : 567) : « C'est en montrant le modus dénoté par le CJ que le locuteur de l'énoncé accomplit la modalisation zéro du contenu épistémique ». Enfin Kronning (2005) analysant l'*attitude épistémique* du locuteur du discours prend un exemple d'emploi du CJ dans un titre :

(8) Saddam Hussein *serait* [...] toujours en Irak [titre] (Libération.fr)

Pour lequel il constate que le locuteur n'y « donne pas à voir son attitude épistémique »<sup>(13)</sup>.

## 2.2. Les rapports du CJ avec le DR

Dans nos travaux antérieurs (Sullet-Nylander 1998) étudiant le DR dans les titres de trois quotidiens français, nous avons pris le parti de classer les titres comportant un CJ<sup>(14)</sup> à la périphérie du DR, étant donné qu'ils ne comportent pas de verbe de parole, comme dans l'exemple (9) :

(9) La police française *aurait mis* au jour un réseau opérationnel proche des milieux islamistes (*Le Monde*, 6 septembre 1994)

Notre démarche va à l'encontre de celle de Haillet (1998) qui conclut que les emplois du conditionnel, qu'il nomme « à valeur d'altérité énonciative », constituent un moyen linguistique de marquer la dissociation entre le discours citant et le discours cité et qu'ils sont, par conséquent, *une forme du discours rapporté*.

Quant à Kronning (2002a : 570), il présente ainsi son point de vue sur la distinction entre les médiations *épistémique* (conditionnel journalistique) et *énonciative* (discours rapporté). Le discours rapporté (direct et indirect) représente l'acte d'énonciation (par le verbe de parole et le locuteur représenté ou dans certains cas, le DIL p. ex., uniquement par le locuteur représenté qui fait référence à un acte d'énonciation à partir duquel le discours cité est localisé dans le temps). Selon Kronning, le DR doit donc être distingué du CJ qui ne représente jamais l'acte d'énonciation d'origine ou le locuteur source, mais y fait allusion. Dans sa conclusion Kronning (2002a : 571) affirme que le conditionnel épistémique « relève aussi bien de la catégorie *médiative* (« information empruntée ») que de la catégorie *modale* (« modalisation zéro » = non-prise en charge ». Plus récemment, Kronning (2005) reprend la problématique en mettant côte à côte des énoncés relevant de la médiation épistémique (CJ) et de la médiation énonciative (DR) ou même des cas où il est délicat, voire impossible de trancher. Ainsi dans l'exemple (10) :

---

(13) Kronning (2005) définit l'*attitude épistémique* comme l'état mental (« incertitude » ou « certitude ») du locuteur du discours en tant qu'instance cognitive. Le propre des prédicats d'*attitude épistémique* est de caractériser un sujet cognitif (Pierre est certain/incertain), alors que les prédicats de modalisation épistémique ne peuvent caractériser un tel sujet (##Pierre est vrai/probable). L'orientation modale du CE (conditionnel épistémique) est considérée comme positive par ce chercheur. Il affirme ainsi qu'un énoncé au CE est orienté vers le « vrai ».

(14) Ces titres avaient été classés dans une catégorie extérieure au DR « titres à interprétation polyphonique ».

- (10) Selon Abdoud Karim, le chef du village, les bombes américaines *auraient fait* 200 morts (*Libération*)

où, selon lui, on peut en faire une lecture en DR selon laquelle Abdoud Karim a utilisé le CJ dans son énonciation, ou bien une lecture en médiation épistémique. Il nous semble que les deux interprétations ne se s'excluent pas si l'on considère que le locuteur de l'énoncé fait une sorte d'« intrusion » dans l'énonciation du locuteur source. Nous reviendrons sur cette question à propos de l'exemple (17).

On le voit, à travers les exemples (7) de Dendale et l'exemple (10) de Kronning, les éléments de type contextuel sont d'une importance primordiale pour arriver à une interprétation optimale de ces modalités. Voyons à présent comment CJ et DR se distinguent ou se chevauchent dans les paratextes et textes du *Monde*.

### 3. Le conditionnel journalistique dans les titres du *Monde*

Dans notre relevé de titres comportant un CJ, nous n'avons pas directement pris en compte les titres consistant en un discours rapporté direct avec guillemets et comportant un CJ, dans la mesure où le CJ n'est pas censé relever du journal mais d'un autre locuteur. Il n'est pourtant pas inintéressant d'observer le processus à l'œuvre dans l'exemple (11) :

- (11) Christian Sautter, adjoint au maire de Paris

Titre : « Les Jo *pourraient* créer 60 000 emplois »

Article :

Journal : [La tenue des Jeux Olympiques à Paris en 2012 pourrait-elle contribuer à consolider le marché de l'emploi ?

Christian Sautter : Une étude du Boston Consulting Group (BCG) prédit deux impacts positifs. D'abord pendant et après les Jeux, on peut escompter environ 60 000 créations d'emplois liés à la préparation, aux chantiers à réaliser, etc. Après les jeux, l'exemple de Barcelone et de Sydney nous fait espérer 42 000 emplois pérennes...]

Étant donné les guillemets dans le titre (11), on pourrait s'attendre à une extraction pure et simple de l'énoncé attribué à la personne interviewée dans l'article, le discours direct étant censé reproduire de manière quasi mimétique les paroles sources, surtout dans un contexte journalistique<sup>(15)</sup>. On remarque cependant que pour la même information communiquée dans les deux énoncés (corps de l'article : « [...] on *peut escompter* environ 60000 créations liés [aux JO] → Titre : « Les JO *pourraient* créer 60 000 emplois »), la mise en titre débouche sur une transformation à l'intérieur même du DR. Par l'emploi du CJ au sein de la citation dans le titre, le journaliste-titrier opère donc une sorte d'« intrusion »<sup>(16)</sup> à

(15) Notons pourtant l'observation de Maingueneau & Charaudeau (2002 : 192) sous *Discours rapporté* : « A également été abandonnée l'idée que le discours direct serait plus "fidèle" que le discours indirect et qu'il reproduirait des paroles effectivement tenues ».

(16) Terminologie empruntée à Roitman (à paraître).

l'intérieur de l'énonciation autre. De plus, le fait de reprendre l'info avec le verbe modal *pouvoir* au conditionnel (par opposition au présent de l'énoncé original) produit, selon nous, un effet d'incertitude plus grand qu'avec la forme au présent. On peut également considérer que, dans cet exemple, le CJ du titre constitue un « substitut » de l'indication de la source dans l'article (au discours direct), ce qui semble être un procédé majeur dans le passage de l'article au titre, nous le verrons dans les exemples suivants.

(12) Neuf Télécom *aurait déposé* une offre sur Tiscali France

[Selon le quotidien économique *La Tribune* du mardi 4 janvier, (a) l'opérateur français Neuf Telecom *a déposé*, le 27 décembre, une offre pour racheter Tiscali France, la filiale du fournisseur d'accès Internet italien. Le montant de l'opération n'a pas été communiqué. Le quotidien précise que (b) Tiscali *aurait démenti* cette information, indiquant que sa filiale n'était pas à vendre.] Au 30 septembre 2004, Tiscali France revendiquait près de 360 000 abonnés au haut débit et sa maison mère affiche environ 400 000 abonnés au bas débit susceptible de migrer vers l'Internet rapide. Neuf Telecom appartient, à hauteur de 43%, au groupe Louis Dreyfus (*Le Monde*, 4 janvier 2005)

L'exemple (12) constitue une belle illustration du condensé informatif et énonciatif opéré dans le titre par rapport au corps de l'article. Ainsi, le titre reprend sur le plan lexico-grammatical dans une sorte de forme verbale-valise les deux informations explicitées dans l'article :

**Article :** « Discours indirect encadré »<sup>(17)</sup> : *Selon X, Y a déposé...*  
+ « Discours indirect » : *X précise que Z aurait démenti...*  
→ **Titre :** *Y aurait déposé...*

Le verbe de parole « préciser » étant au présent, le conditionnel passé (*aurait démenti*) ne peut être le résultat d'une transformation au passé. De plus, la configuration de cet énoncé nous permet de supposer que le journal *La Tribune* lui-même a utilisé le conditionnel en rapportant la nouvelle, et qu'il ne s'agit pas d'une emprise dans le discours du quotidien, *La Tribune*, mais d'un véritable discours rapporté (indirect). Ces deux énoncés débouchent donc sur le titre (12) où la valeur de *certitude* de l'information véhiculée par le passé composé (a déposé) dans le DI encadré est effacée. Le conditionnel du titre apparaît ici comme une sorte de « compromis discursif » de la part du journal, qui, en titrant avec un CJ, garde distance et réserve vis-à-vis de l'information annoncée par le locuteur source<sup>(18)</sup>. Pourtant, même si le locuteur affiche une certaine réserve vis-à-vis de l'information annoncée, l'orientation modale de l'énoncé comportant un CJ est positive, orientée vers le vrai, comme l'affirme Kronning (2005).

(13) En Algérie, le chef du GIA *aurait été tué* par ses proches

(17) Terminologie empruntée à Kronning (2005).

(18) Nous préférons le terme « réserve » à celui de « non-prise en charge », dans la mesure où il nous paraît plus neutre quant au type de modalisation opérée par le locuteur vis à vis de son énoncé.

Alger. [Le chef du Groupe islamique armé (GIA), Rachid Abou Tourab, *a été tué* par certains de ses proches, en juillet 2004, a annoncé, lundi 3 janvier, le ministère de l'intérieur, dans un communiqué]. Lors d'une opération menée, en novembre, non loin d'Alger, la police a ensuite arrêté son premier remplaçant, Nourredine Boudiafi dit « Nourredine RPG ».

Le second remplaçant du chef Du GIA, Chaabane Younes, dit « Lyes », a, lui, été tué récemment à Chlef, à quelques 200 km de la capitale, toujours selon le communiqué lu à la télévision.

Rachid Abou Tourab, de son vrai nom Rachid Oukali, avait succédé à la tête du GIA à Antar Zouabri, tué le 8 février 2002 par l'armée dans la banlieue sud d'Alger. Selon la police, le GIA ne compterait plus que 300 à 500 membres armés. – (AFP) (*Le Monde*, 5 janvier 2005)

Le même processus est mis en place dans l'exemple (13), où dans l'article, l'information concernant l'assassinat de Rachid Abou Tourad par certains de ses proches est véhiculée par des paroles citées au passé composé avec précision du locuteur source (*Le ministre de l'intérieur*) et un verbe de parole (*annoncer*) :

**Article** : Discours rapporté sans guillemets : *X...a été tué...*, *a annoncé le ministre de l'intérieur...* » → **Titre** : *En Algérie, X aurait été tué...*

Au passé composé de l'énonciation rapportée dans l'article se substitue le CJ dans le titre pour présenter la même nouvelle (celle de l'assassinat du chef du GIA). On peut facilement interpréter le CJ comme un moyen pour le journal, non seulement d'indiquer que l'information est empruntée et « sourcée », mais aussi de mettre en avant une certaine distance quant à ses sources (même s'il s'agit d'une annonce d'un ministre de l'intérieur). L'emploi du conditionnel dans le titre met en avant le fait que le journal se décharge de l'origine de l'information, tout en assertant celle-ci et en effaçant le locuteur source par rapport au DR. Le phénomène de polyphonie observé ici peut être mis en parallèle avec l'analyse de Ducrot (1980 : 44) lorsqu'il traite du couple *énoncé en DR/énoncé en interprétation polyphonique*, à savoir qu'il n'y a polyphonie que si le locuteur des propos d'origine est effacé. Dans le titre, les voix autres sont en quelque sorte « suggérées », tandis qu'elles sont « représentées » dans l'article de manière tout à fait claire, avec explicitation de la source et des mode et lieu de la déclaration originelle.

(14) La SNCF *augmenterait* ses prix sur le TGV à la fin du mois

[La SNCF envisage une hausse “modérée” des prix des billets de TGV, notamment en période de pointe, à la fin janvier. “Parallèlement à la série de mesures en faveur des prix préférentiels (...), les autres prix *seront rehaussés* au 30 janvier afin d'élargir la gamme tarifaire”, selon une annexe du projet de budget 2005 de la SNCF. “Modérée, cette hausse concernera pour les TGV essentiellement les trains de pointe”, indique le document.] Cette augmentation *serait* pour le TGV “du même ordre de grandeur que l'ajustement tarifaire décidé et mis en place en 2004, soit des variations des prix plein tarif s'étalant de 50 centimes à 3 euros en seconde classe”. Les hausses envisagées seront soumises au comité central d'entreprise de la SNCF le 11 janvier, puis au conseil d'administration le 19 janvier. (*Le Monde*, 6 janvier 2005)

Le conditionnel de l'énoncé titré (14) contraste non pas avec un passé composé, comme en (12) et en (13), mais avec le futur à l'intérieur du discours direct avec guillemets attribué, dans l'article, à une « annexe du projet de budget de la SNCF ».

**Article** : Discours direct : « ...*seront réhaussés...* », selon X...

→ **Titre** : ...*augmenterait...*

Remarquons également que dans l'article, quand le journal reprend en charge le discours, c'est-à-dire, lorsqu'il ne rapporte plus (*Cette augmentation serait pour le TGV...*) il le fait avec un CJ, tout en restituant des fragments du discours source « du même ordre... classe », ceci afin de moduler sa « responsabilité énonciative » (Kronning 2005). Tout en gardant sa valeur d'emprunt de l'information à autrui et de distance vis-à-vis de l'information, l'emploi du conditionnel dans le titre, en rapport avec le discours direct du corps de l'article, nous paraît proche d'un emploi temporel (un futur dans le passé). On pourrait ainsi postuler une lecture du type : « La SNCF a dit qu'elle augmenterait ses prix sur le TGV à la fin du mois ». Même si aucun verbe d'énonciation ne figure dans l'article, le syntagme cadratif (*Selon une annexe...*) pourrait être paraphrasé par « une annexe du projet ...a annoncé que... » qui entraînerait une transposition de temps. On rejoint ici l'idée de Abouda (2001 : 293) qui émet l'hypothèse que le conditionnel, dans tous ses emplois, y compris l'emploi journalistique, a une « valeur prospective à partir d'un espace énonciatif distinct de celui du locuteur ». Notons cependant que cette valeur n'est « sur-ajoutée » qu'après la lecture de l'article.

(15) GM *préférerait* Opel à Saab pour fabriquer son milieu de gamme

[General Motors *aurait choisi* sa filiale allemande Opel, aux dépens de Saab en Suède, pour faire construire à l'avenir ses véhicules de gamme moyenne, affirme lundi 28 février le quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung.] Cette décision devrait garantir jusqu'en 2010 au moins l'avenir du principal site d'Opel en Allemagne, à Rüsselsheim (centre-ouest), qui était en concurrence avec l'usine suédoise de Trollhaettan. Le groupe américain veut confier au site allemand toutes les activités de recherche et développement de sa classe compacte (Opel Astra), affirme le journal.

En contrepartie, l'usine Saab construira, en plus de ce qu'elle fait actuellement, la Cadillac BLS jusqu'en 2007, ce qui écarte à moyen terme le risque d'une fermeture. Les représentants du personnel d'Opel ont, selon le journal, accepté de nombreuses concessions, réductions de primes et plus grande flexibilité du temps de travail. Les détails de l'accord devraient être annoncés, vendredi 4 mars. (*Le Monde*, 1<sup>er</sup> mars 2005)

Le rapport DR/CJ dans l'article et le titre (15) est différent ici, dans la mesure où l'énoncé rapporté (verbe de déclaration « affirme ») dans l'article comporte déjà un CJ, bien que celui-ci soit au passé.

**Article** : Discours rapporté sans guillemets : X *aurait choisi* Y, aux dépens de Z..., affirme le quotidien... → **Titre** : X *préférerait* Y à Z...

Selon nous, le CJ du titre ne constitue ici qu'une simple reprise du CJ à la source ou bien on pourrait dire qu'il se confond avec lui. L'énoncé en CJ du titre est donc tout à fait comparable à un discours rapporté dont « la proposition incidente » ou « incise » aurait été effacée (*affirme ...le quotidien allemand...*). Dans le passage de l'article au titre, le journal ne se distancie pas rapport à ses sources, il s'en fait le simple « porte-parole ».

(16) Le déficit budgétaire portugais *pourrait* atteindre 6,8 % du PIB

Le Portugal se prépare à adopter des mesures d'austérité budgétaire après le dérapage constaté par la banque centrale. [Le gouvernement de la Banque du Portugal, Vitor Constancio, chargé de chapeauter une commission d'audit sur les finances publiques, a annoncé, lundi 23 mai, que le déficit public du Portugal *risquait d'atteindre* 6,83 % de la richesse nationale en 2005.]

« C'est une prévision conditionnelle, destinée à être démentie par les faits dans la mesure où des mesures seront certainement prises » a déclaré M. Constancio, en présentant ce rapport à la presse. « En économie, les meilleures prévisions sont celles qui ne se réalisent pas en raison des réactions qu'elles déclenchent » a-t-il souligné. Le gouverneur a exhorté le gouvernement à adopter « un programme convaincant, avec des mesures crédibles et effectives » afin de réduire le déficit dans un délai de trois ans ». (*Le Monde*, 25 mai 2005)

Dans l'exemple (16), le fait que le CJ du titre porte sur le verbe modal « pouvoir » ajoute, selon nous, un effet d'incertitude quant au pourcentage probable du *déficit budgétaire portugais (6,8 %) par rapport au PIB*. Dans le corps de l'article en (16) cette information est transmise par un discours rapporté avec transposition de temps.

**Article :** *Discours indirect enchâssé : X a annoncé que le déficit public du Portugal risquait d'atteindre...* → **Titre :** *Le déficit budgétaire portugais pourrait atteindre ...*

(17) Selon l'IFOP, les sympathisants PS *approuveraient* le texte à 52 %

Au plus fort de la bataille au sein du PS sur la constitution européenne, au moment de la première campagne – celle du référendum interne de l'automne 2004 –, François Hollande les avait appelés à la rescousse. Les sympathisants du PS, estimait alors le premier secrétaire, devaient peser sur les militants pour que le oui l'emporte. C'était leur « rôle » avait souligné M. Hollande dans un appel inédit. Las ! Six mois plus tard, l'électorat du PS paraissait douter et privilégier le non dans les sondages. Une nouvelle enquête corrige le tir.

[Réalisée par l'IFOP sur la base de trois échantillons différents représentant 739 personnes interrogées entre le 31 mars et le 28 avril, elle conclut à la victoire du oui, avec 52 % des intentions de vote contre 48 % pour le non.] Les femmes font la différence : 56% approuvent le traité constitutionnel, tandis qu'une majorité d'hommes, 52 %, le rejettent... (*Le Monde* 10 mai 2005, article « Union européenne »)

Comme nous le disions au début de cet exposé en rapport avec l'exemple (10) emprunté à Kronning, l'énoncé titré est ambigu en raison de l'emploi du CJ et de

l'indication de la source (« Selon l'IFOP »). En effet, on peut en faire deux lectures. La première ressortit au DR en raison du syntagme cadratif « Selon l'IFOP ». Ainsi le CJ « approuverait » trouverait-il son origine dans le rapport d'enquête de l'Institut de sondages. Nous considérerons pourtant que le CJ ne relève pas du discours cité mais du discours citant qui, tout en précisant la source de l'information, affiche un surplus de réserve (pour lui et pour sa source) quant à la fiabilité des résultats du sondage et des conclusions susceptibles d'en être tirées.

Article : Discours narrativisé : *Elle conclut à la victoire du oui, avec 52 % des intentions...* → Titre : Discours indirect encadré + CJ : *Selon X, ...approuveraient... à 52 %.*

Signalons enfin que cette configuration « Selon X, ...CJ » est rare dans les paratextes du nouveau *Monde*. Par contre, dans les années 80-90, il n'était pas rare que le surtitre constitue le syntagme cadratif du gros titre lui-même, qui serait, pour reprendre le contenu de l'exemple (17) : *Selon une nouvelle enquête de l'IFOP*, tandis que le titre en serait : *Les sympathisants PS approuveraient le texte à 52%*. On peut donc noter une « autonomie » plus grande du (gros) titre dans la nouvelle maquette, ce qui influe également sur l'interprétation de ces énoncés en contexte.

#### 4. Bilan et conclusion

Qu'il trouve son origine dans un énoncé comportant une forme verbale non médiative, comme le passé composé, le présent ou le futur (comme dans (12) (13) et (14)) ou qu'il se trouve déjà dans l'énonciation d'origine (comme dans (15)), ou bien que la reformulation se fasse davantage au niveau lexico-grammatical (16) et (17), le CJ dans les titres du *Monde* ((11) à (17)) invite le lecteur à prendre l'information comme une information de seconde main.

On l'a montré en étudiant les occurrences du CJ dans la relation titre-article, la valeur sémantique et contextuelle la plus prégnante est bien celle d'emprunt de l'information à autrui, tandis que celle de « non-prise en charge » (aléthique) revendiquée comme basique du CJ (par Abouda du moins) nous semble moins opérante en raison de la nature même du titre, énoncé minimal, dans lequel l'acte assertif est particulièrement accentué. Dans le passage de l'article au titre, les prises en charge sont brouillées par le fait que le *locuteur source* est effacé, tandis que le *locuteur de l'énoncé* est, nous l'avons dit au début de cet exposé, énonciativement absent. Ne reste dans le titre que l'indication d'un « ailleurs énonciatif ». Le degré d'incertitude du locuteur de l'énoncé vis-à-vis de son propos varie d'un titre à l'autre, voire sans doute d'un lecteur à l'autre, en fonction en particulier de la nature même de l'événement rapporté. Il est impossible d'évaluer, de manière exhaustive, cette valeur d'incertitude à partir du seul titre, dont la portée est, dans ce cas, plus directement dépendante du contexte immédiat.

C'est en suivant l'information véhiculée dans les différences séquences textuelles que l'on peut affiner l'analyse des valeurs pragmatiques du CJ en con-

texte journalistique. Pourtant, même si le genre de la brève / repère nous a permis d'en saisir les emplois dans un contexte textuel plein, celui-ci ne suffit pas à en épuiser les interprétations, dans la mesure où le journaliste n'y « commentarise » pas ou peu l'information. Pourtant, parmi les configurations examinées, la configuration *Selon X*, + *CJ* (comme dans (17)), nous semble produire le plus grand effet de distanciation de la part du locuteur du discours, dans la mesure où il se « décharge » doublement (Kronning 2002b), d'une part avec *Selon X*, marquant son irresponsabilité dans l'énoncé ainsi encadré, et deuxièmement avec le *CJ* qui peut alors être lu comme un *CJ* rapporté ou comme un *CJ* relevant du locuteur du discours rapportant. Dans les deux cas, les titres ainsi construits mettent en avant les valeurs d'emprunt et de non-prise en charge de l'information de la part du rédacteur, tandis que la valeur d'« incertitude » est plutôt mise à la charge du locuteur source.

Nous mesurerions les effets pragmatiques engendrés par l'emploi de l'une ou de l'autre de ces médiations (*CJ* et *DR*) dans notre mini-corpus de titres de la manière suivante. En employant le *CJ* dans le titre, le journal présente une information qu'il n'est pas allé chercher lui-même sur leur terrain. Il affiche dans la plupart des cas une certaine prudence, voire une certaine distance, vis-à-vis de cette même information ou bien il relaie la prudence des locuteurs-sources, se donnant pour ainsi dire « bonne conscience ». Cependant, ce processus lui permet de rester crédible, dans la mesure où il dévoile ses sources plus ou moins « fidèlement » dans l'article, se servant de formes de discours rapporté variées : selon *X*, *DD*, *DI*...). *CJ* et *DR* participent ainsi tous les deux à mener à bien la *visée de crédibilité* du contrat de communication médiatique. En termes d'acte de langage, on pourrait même postuler qu'un titre comportant un *CJ* constitue une « promesse » implicite de retrouver dans le corps de l'article ou le chapeau, le contenu et la source de l'information véhiculée.

Le *CJ* trouve donc pleinement sa place dans un titre dont la fonction principale est non seulement celle d'annoncer la nouvelle<sup>(19)</sup>, mais aussi celle de guider le lecteur vers d'autres éléments d'information. Ainsi, les phénomènes langagiers étudiés dans cet article, conditionnel journalistique et discours rapporté, sont de très proches collaborateurs dans la construction de la polyphonie textuelle du genre observé ici<sup>(20)</sup>. Ces deux types de médiation se complètent également pour mener à bien les visées de crédibilité et d'authenticité dans le vaste cadre du discours journalistique.

---

(19) Charaudeau (1983) parle de « fonction épiphanique ».

(20) Nous référons ici à un récent article de J.-C. Anscombe (2005) dans lequel l'auteur se pose la question de savoir si la polyphonie et le *DR* sont des amis intimes ou de proches ennemis. Ajoutons également que nous employons le terme de « polyphonie » au sens large, à savoir une notion englobant aussi bien celle de Ducrot (plus linguistique, plus restreinte et presque « opposée » au *DR*) que celle de Bahktine (plus littéraire et discursive, plus étendue et proche de l'ensemble des phénomènes relevant du *DR*).

## Références bibliographiques

- ABOUDA, L. (2001) : « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel », in : Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds) : *Le conditionnel en français*, Klincksieck, Paris, (Recherches linguistiques 25), 2001, 277-294.
- ADAM, J.-M. (1990) : *Éléments de linguistique textuelle. Théorie et pratique de l'analyse textuelle*, Pierre Mardaga éditeur, Liège.
- ANSCOMBRE, J.-C. (2005) : *Linguistic Polyphony. Notions and Problems (and some solutions)*, in : *Sproglig polyfoni. Arbejdsrapporter 3*, Institut for sprog og kultur, Roskilde.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1995) : *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Larousse, Paris.
- BÉNARD, S. (2002) : *Les mots de la presse écrite*, Belin, Paris.
- CHARAUDEAU, P. (1983) : *Langage et discours : éléments de sémiolinguistique : théorie et pratique*, Hachette, Paris.  
— (1997) : *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Nathan, Paris.
- CHARAUDEAU, P. & MAINGUENEAU, D. (2002) : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris.
- DENDALE, P. (1993) : « Le conditionnel de l'«information incertaine» : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », in : Hilty G. (éd.), 1993, Actes du XX<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes, Université de Zürich (6-11 avril 1992), Tubingen, Francke Verlag, tome 1, pp. 165-176.  
— (2001) : « Les problèmes linguistiques du conditionnel français », in : Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds) : *Le conditionnel en français*, Klincksieck, Paris, (Recherches linguistiques 25), 7-18.
- DENDALE, P. et TASMOWSKI, L. (éds) (2001) : *Le conditionnel en français*, Klincksieck, Paris (Recherches linguistiques 25).
- DENDALE, P. & COLTIER, D. (2003) : « Point de vue et évidentialité », in : Rabatel, A. (éd.), 2003, pp. 105-130.  
— (2004) : « Discours rapporté et évidentialité : Comparaison du conditionnel et des constructions en selon N », in : Lopez Munoz, J.-M., Marnette, Sophie et Rosier, Laurence. (éds) *Le discours rapporté dans tous ses états*, L'harmattan, Bruxelles, pp. 587-597.
- DUCROT, O. (1984) : *Le dire et le dit*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- HAILLET, P. (1998) : « Le conditionnel d'altérité énonciative et les formes du discours rapporté dans la presse écrite », *Pratiques* 100, pp. 63-79.
- KRONNING, H. (2002a) : « Le conditionnel «journalistique» : médiation et modalisation épistémiques », in : *Romansk forum* 16, 2, pp. 561-575. <http://www.digbib.uio.no/roman/page21.html>  
— (2002b) : « Kunskapens källa och kunskapens styrka. Epistemisk konditionalis i franskan som evidentiellt och modalt grammatiskt uttryck », in : *Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala. Årsbok 2002 / Annales Societatis Litterarum Humaniorum Regiae Upsaliensis 2002*, Swedish Science Press, Uppsala, pp. 43-123.  
— (2005) : « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique », in : Bres, J. et al. (eds.) : *Dialogismes et polyphonie. Approches linguistiques*, De Boeck Duculot, Bruxelles, pp. 297-312.

- Le Style du Monde*, 2002. 1<sup>re</sup> édition, Paris.
- NØLKE, H., FLØTTUM, K. et NOREN, C. (2004) : *Scapoline. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Kimé, Paris.
- PETITJEAN, A. (1987) : « Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle », *Langue française* 74, pp. 73-96.
- REY, A. (sous la direction de) (2005) : *Dictionnaire culturel en langue française*, Dictionnaire Le Robert : Paris.
- ROITMAN, M. (à paraître) : *Polyphonie argumentative. Étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*. Thèse de doctorat. Stockholms universitet, Stockholm.
- SULLET-NYLANDER, F. (1998) : *Le titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique*. Thèse de doctorat. Stockholms universitet, Stockholm.
- (2001) : « Reported speech in French media discourse », in : Wenche Vagle & Kay Wikberg (éd.), *New directions in Nordic text linguistics and discourse analysis. Methodological issues*, Novus, Oslo, pp. 123-136.
- (2004) : « Le discours narrativisé : quels critères formels ? », in Lopez Munoz, J.-M., Marnette, Sophie et Rosier, Laurence (éds), *Le discours rapporté dans tous ses états*, L'harmattan, Bruxelles, pp. 386-396.
- (2005) « Jeux de mots et défigements à la Une de *Libération* (1973-2004) », in *Langage & Société* 112, pp. 111-139.

## LE FRANÇAIS AUJOURD'HUI

### SCOLARISER POUR INTÉGRER Les situations de handicap

Ph. Mazereau : *Les figures historiques de la « déviance » scolaire, entre discours professionnels et savants*

S. Thomazet : *De l'intégration à l'inclusion. Une nouvelle étape dans l'ouverture de l'école aux différences*

B. Belmont, A. Vérillon : *Enjeux d'une formation en équipe dans une perspective d'éducation inclusive*

L. Danon Boileau : *L'intégrer ?*

C. Dorison : *Des classes de perfectionnement aux classes d'intégration scolaire. L'évolution de la référence à la catégorie de débilité*

S. Goffard : *Langage et personnes autistes*

I. Kérébel : *Rencontre avec des parcours d'élèves*

L. Szajda-Boulanger : *Pratiques langagières et rapport à l'écriture des élèves de SEGPA*

B. Étienne : *De la complexité avant toute chose*

O. Couder : *Du théâtre comme roue de secours ou comme dérive dans la relation éducative*

M.-A. Paveau : *Le savoir sera collectif ou ne sera pas*

Revue de l'Association Française des Enseignants de Français